

# L'Anarcho-syndicaliste

N°184 - Le numéro : 1,60 €

Novembre – Décembre 2014

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes

## Le sens de l'histoire

Christophe Bitaud

Les élections professionnelles qui viennent de se dérouler dans l'éducation nationale sont riches d'enseignements.

Le résultat des élections au Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale donne 13.58 % des suffrages pour la FNEC FP - FO, soit une progression de 3.5 points (+15 379 voix) par rapport aux dernières élections professionnelles d'octobre 2011.

Force Ouvrière qui obtient un deuxième siège de titulaires conforte sa place de troisième organisation syndicale et de première confédération dans l'éducation nationale.

Si Force Ouvrière progresse dans quasiment tous les corps de l'Education Nationale, les résultats du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles) étaient particulièrement attendus au regard du mouvement de contestation de la contre-réforme des rythmes scolaires qui mobilise un grand nombre d'enseignants et de parents d'élèves.

Ce fut là encore un succès pour Force Ouvrière puisque les résultats de ces élections confirment la 3ème place du SNUDI-FO avec une progression de 4,02 points, soit 6967 voix par rapport au scrutin de 2011.

La progression de FO à ces élections professionnelles se réalise au détriment de la FSU qui perd 5 points récoltant ainsi le fruit de ses attermoissements tant dans le premier que dans le second degré où cette fédération s'est plus distinguée par son souci d'accompagner les mesures gouvernementales que de les combattre. C'est un euphémisme et les enseignants ne s'y sont pas trompés.

Une belle claque pour le syndicalisme autonome, le syndicalisme officiel qui sert la soupe à tous les gouvernants, de droite comme de gauche.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les apparatchiks de la FSU acceptent bien mal la défaite.

Laurent Frajerman, « spécialiste du syndicalisme enseignant » (sic), « chercheur » (sic) à l'Institut de recherche à la FSU déverse son fiel dans les colonnes du « Monde » :

« La FSU a souffert de sa position centrale, elle concentre le tir de toutes les autres forces - notamment dans leurs interventions médiatiques. Mais si elle est attaquée des deux côtés, elle ne perd des voix qu'en faveur du côté réactionnaire. La question des rythmes scolaires dans le premier degré, celle de la modification des décrets de 1950 dans le second degré, ont montré qu'il n'est pas simple de conserver une position constructive quand les résultats de la négociation avec le gouvernement sont en demi-teinte. »

« Les gagnants sont effectivement FO et le SNALC, qui ont en commun un discours réactionnaire, hostile à tout changement pédagogique. On ne peut exclure un vote politique en leur faveur, puisqu'un tiers des enseignants vote à droite, ce qui ne se reflétait pas dans le champ syndical. FO a bénéficié de ses positions très hostiles aux mesures gouvernementales. »

« Au fond, ces élections montrent une mobilisation de l'électorat de droite... et le fatalisme du peuple de gauche désappointé. D'un côté le ministère peut se féliciter de l'affaiblissement de la FSU, principal obstacle à ses projets managériaux, mais de l'autre, elle ne peut la remplacer dans la négociation par FO ou le SNALC, qui incarnent l'hostilité à tout changement, quel qu'il soit. »

...J...

*(Suite...)*

FO et les enseignants sont donc d'ignobles réactionnaires. Quel mépris ! Quelle arrogance et quelle haine, la haine des perdants.

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, tient le même discours que l'autoproclamé « spécialiste du syndicalisme enseignant ». Voici ce qu'elle confiait aux « Echos » :

*« On n'échappe pas au contexte général et à des collègues en proie aux doutes [...]. Le discours qu'on porte sur le fait qu'il faut réfléchir, proposer, agir n'est pas forcément évident dans cette période. » ».*

Concernant la victoire de FO : *« On voit qu'un positionnement plus tranché peut rassurer. »* et dans un communiqué, la FSU évoquait un *« repli regrettable »*.

Il ne faudrait pas trop insister pour que la sémillante Bernadette se transforme en passionaria du « syndicalisme enseignant » et s'écrie « Le fascisme ne passera pas ! ». Les enseignants apprécieront...

Ces errements ne sont rien d'autre que le produit de l'histoire. Les enseignants, comme l'ensemble des fonctionnaires d'Etat, ont dû patienter bien longtemps pour que le droit de se syndiquer leur soit reconnu.

Rappelons que Marius Nègre, le premier secrétaire général du syndicat illégal des instituteurs affilié à la CGT en 1905, a été révoqué de ses fonctions. Les enseignants se sont alors réfugiés dans les amicales, bien souvent sous le patronage de leur hiérarchie et dans les associations pédagogiques. Ce qui peut expliquer, en partie, pourquoi la FSU se préoccupe plus des questions pédagogiques que des revendications catégorielles, certains militants, souvent sincères, étant persuadés que la pédagogie va sauver le monde.

En 1947, lors de la scission syndicale, les enseignants ont refusé de choisir entre la CGT et la CGT-FO. L'autonomie qui en découla ne devait être que temporaire en attente d'une réunification du mouvement syndical et n'avait plus aucun sens lorsqu'il devint évident que la scission était durable et encore moins lorsque la FEN a explosé.

En son temps, Alexandre Hébert a œuvré pour que les enseignants regagnent les rangs du syndicalisme confédéré, le sens de l'histoire c'est de poursuivre ce travail pour qu'à terme la CGT-FO soit la première organisation syndicale dans l'Education Nationale.



## Les scribouillards de l'alternance droite-gauche

**Bertrand Kanban**

Depuis des semaines, on nous rebat les oreilles avec l'union européenne qui met en cause le budget de la France. Bruxelles revient à la charge sur le déficit français et la chancelière allemande, madame Merkel, montre du doigt la France et l'Italie. Et j'en passe...pour aboutir finalement au rapport de la Cour des comptes.

**Déjà depuis des années, cette institution sort, opportunément, les comptes ciblés par les gouvernements, dans le but de déposséder les travailleurs et les citoyens français de tous les acquis, sous prétexte de rembourser « la dette ».**

Dans mon article du dernier Anarcho-syndicaliste, je laisse parler les titres des médias au service de la *propagandastaffel*. On constate que « la dette » augmente vertigineusement, proportionnellement aux remboursements effectués par le moyen de l'austérité.

Ajoutons ce que dans « Le Monde diplomatique » d'octobre 2014, l'économiste Jean Gadrey écrit, notamment, dans son article « *Faut-il vraiment payer la dette ?* » :

*« Nouvelle convention (très) prudente : au lieu de se tourner vers les marchés financiers au cours de la période 1985-1995, pendant laquelle les taux d'intérêts réels à long terme ont dépassé le taux de croissance, l'Etat aurait pu emprunter à un taux réel de 2%. Comment justifier un tel chiffre ? Parce qu'il correspond à une moyenne historique sur une très longue période. Et parce que, en rémunérant sur la base d'un taux réel, l'Etat aurait pu recourir à des emprunts directs auprès des ménages ou des banques, comme le fait le Japon. Et l'on n'évoque même pas la possibilité – bannie par le traité de Maastricht, mais massivement exploitée ces dernières années aux Etats-Unis et au Royaume-Uni – d'emprunter à des taux encore plus faibles auprès de la banque centrale. Sur la base d'un tel calcul, les auteurs déduisent que la dette publique devrait afficher un niveau inférieur d'environ vingt-cinq points de PIB à ce qu'il est actuellement, soit 488 milliards d'euros. ».*

.../...

### « L'ANARCHO-SYNDICALISTE »

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°s : 32 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : Association des Groupes Fernand

PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD

**Donc, malgré les barrages de la propagandastaffel, il se développe de plus en plus une conscience mettant en évidence les effets néfastes du traité de Maastricht, dogme de l'union européenne et de son apôtre, madame Merkel.**

**Cette chape de plomb** provoque des effets pervers dans tous les domaines de la vie politique et syndicale, en France.

### La lutte de classe et la bureaucratie

C'est ainsi qu'il faut apprécier les derniers développements du « dialogue social », à savoir « le pacte de responsabilité ». On peut alors comprendre le ravage opéré par l'affaire Thierry Le Paon, digne représentant des responsables syndicaux qui préfèrent les cabinets feutrés des ministères à la défense des intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière. En réalité, le personnage en soi provoque à juste titre l'indignation des travailleurs et des citoyens mais l'essentiel se passe à l'intérieur de la CGT où, depuis deux mois, se noue une crise sans précédent.

C'est alors que le vieux stalinien, Georges Séguy, vole au secours de l'appareil politique de la CGT, tout en affirmant que la médiatisation de Thierry Le Paon n'est pas essentielle et en se prononçant pour une « *issue susceptible de préserver la cohésion de la CGT et son aptitude à poursuivre efficacement la lutte pour la défense des intérêts des travailleurs* ».

Ce vieux briscard, **qui fut l'un des acteurs du compromis historique en France**, met tout son poids pour sauvegarder l'unité de la CGT. En réalité, il défend l'unité de l'appareil contre les intérêts de la classe ouvrière. Et pour y contribuer, il intervient par le biais du parti communiste français et son organe « L'Humanité ».

**Là encore, la lutte de classe peut balayer la direction stalinienne de la CGT pour qu'elle redevienne une organisation syndicale ouvrière à l'enseigne de la Charte d'Amiens.**

Quant au prochain congrès confédéral de la CGTFO, il est primordial de dresser, avec les syndicats et les militants, un bilan des dérives... depuis le congrès de Montpellier en 2011. Et **notamment, dans la mise en œuvre du « pacte de responsabilité », l'implication du bureau confédéral dans « le dialogue social » signifie avancer en vue de s'intégrer dans l'Etat corporatiste.**

**Et à ceux qui préfèrent l'armure du déni**, je leur propose de méditer sur le projet politique de « *nouvelle social-démocratie* » de madame Aubry.

Extrait de son credo « *Pour réussir* » :

*« La nouvelle social-démocratie reconnaît le marché, mais elle veut un Etat stratège pour l'orienter et le réguler. Elle a appris que la société ne peut pas fonctionner sans règles, des règles d'ordre public qui s'imposent à tous. Elle défend la coopération avant la compétition. Elle veut le bien-être avant le tout avoir. Elle œuvre pour la préservation de l'avenir avant le profit immédiat. La puissance publique s'y déploie au plus près des citoyens, par reconnaissance du rôle essentiel des pouvoirs locaux, des départements et des régions, mais aussi supranationalement, en Europe d'abord, et avec d'autres continents ensuite, pour réguler la mondialisation et protéger les biens communs universels, l'accès à l'eau, les océans, les forêts, la bio-diversité, le climat, le patrimoine, les droits humains fondamentaux, la paix. »*

*La nouvelle social-démocratie reconnaît le rôle essentiel des syndicats de salariés et d'employeurs, mais l'inscrit dans une hiérarchie des normes qui garantit les droits fondamentaux et l'équilibre des rapports sociaux. Elle en appelle aussi aux citoyens, à leurs mouvements associatifs et coopératifs, et à tous ceux qui expérimentent et défrichent de nouvelles façons d'agir, de produire et de vivre ensemble. »*

Et pour éclairer encore un peu plus les gens de bonne volonté, je constate que Madame Aubry parle d' « Etat stratège » pour évincer la république, héritage de 1789.

Seule fois dans l'histoire : c'est le régime de Vichy qui a substitué l'Etat français, corporatiste et totalitaire à la république (\*).

Il en va de même dans le projet Aubry qui prévoit l'embrigadement des syndicats de salariés et d'employeurs. La marche vers le corporatisme se résume au « bien commun » et au « vivre ensemble ».

### Les corporatistes en embuscade

Dès lors, un constat s'impose :

**-sortie du dialogue social sous toutes ses formes**

**-retour à la liberté de négociation**

**-retour à la loi du 11 février 1950**

**-halte au vol de nos cotisations, nos salaires différés, par le gouvernement au profit des patrons**

**-mobilisation générale contre les effets néfastes de la politique maastrichienne de l'union européenne.**

.../...

Il faut cesser les journées d'action, nationales et unitaires, qui d'une part, démoralisent les travailleurs et d'autre part, encouragent toutes les factions patronales à revendiquer toujours plus de dérèglements jusqu'à disparition totale du code du travail et des conventions collectives, dans le cadre du « dialogue social » institué par les gouvernements successifs.

La mobilisation ne se proclame pas. Le fût-elle par un appel à la grève interprofessionnelle.

Si, pour la première fois, le Conseil constitutionnel, instrument politique au service de la gauche et de la droite, demande au gouvernement de s'attaquer aux retraites en cours, en n'augmentant pas leurs montants, ce n'est pas par intérêt économique mais le début de leur mise en cause.

Comme ce n'est pas par intérêt économique qu'ils veulent instaurer le travail le dimanche : il s'agit de mettre en cause le droit.

Aider à la mobilisation des travailleurs, oui, mais pour rédiger les cahiers de revendications qui permettront de construire le rapport de force pour les faire aboutir.

Déjà, au congrès confédéral CGTFO de 1966, à Paris, **Alexandre Hébert avait déclaré, de la tribune : « La participation c'est le corporatisme ! ».**

Aujourd'hui, le « dialogue social » matérialise le chemin parcouru, depuis, vers le corporatisme. L'indépendance syndicale se mesure par la volonté de se sortir de l'emprise d'Etat pour formuler et défendre les acquis et les revendications des salariés, sur le terrain de classe.

Dans le secteur privé comme dans la Fonction publique, les résultats des élections montrent la progression de FO et témoignent de la volonté de la classe ouvrière de se réapproprier ses organisations syndicales.

**En ce sens, il est primordial que les syndicats et les militants de la CGTFO élaborent un projet de résolution à présenter au congrès confédéral de février 2014.**

---

\*Notamment, la police et la gendarmerie, amputées de leur statut républicain, ont permis à Laval et Pétain de déporter les juifs en Allemagne.

## ***La participation c'est le corporatisme !***

*« Car en fin de compte, les thèses qu'on nous propose comme les thèses modernes, cela porte un nom ; c'est le corporatisme ; c'est le corporatisme !*

*Et qu'est-ce que le corporatisme ? C'est très simple : notre syndicalisme à nous, il a pour mission de défendre les intérêts particuliers de la classe ouvrière ; les corporatistes, eux, ils parlent de l'intérêt général. Ne mêlons pas les problèmes.*

*Et je considère que je ne suis pas là pour m'expliquer sur mes activités de citoyen mais de syndicaliste.*

*Cela dit, les corporatistes proposent au mouvement syndical et non pas aux partis politiques, proposent au mouvement syndical de substituer à la défense de l'intérêt particulier des ouvriers, la défense d'un prétendu intérêt général.*

*Eh bien camarades, nous disons que c'est incompatible, nous disons qu'on ne peut pas à la fois défendre sur un plan syndical les intérêts de la classe ouvrière et en même temps l'intérêt général, car l'intérêt de M. Rothschild, défendu d'ailleurs brillamment par M. Pompidou, n'est pas le même que le nôtre. C'est peut-être élémentaire, mais c'est cela qui fait la substance et le caractère même de l'organisation syndicale.*

*Et c'est pourquoi je crois qu'effectivement, aujourd'hui, il faut rompre avec tous ces organismes qu'on met en place. [...]*

*Car voyez-vous, aujourd'hui, il faut choisir. C'est vrai que la lutte de classe existe dans les usines où on licencie nos délégués, dans les usines où on licencie les travailleurs, où on procède à des déqualifications ; c'est cela la lutte de classe, les patrons la mènent aujourd'hui et avec des moyens plus efficaces que nos grèves toumantes ou rotatives.*

*Il n'y a pas de compromis possible aujourd'hui. Ce n'est pas nous qui refusons le compromis, ce sont eux qui le refusent.*

*Dans ces conditions-là, que faut-il faire ? Certes je le dis, ce n'est pas simple, ce n'est pas facile et je comprends les hésitations du Bureau Confédéral, mais malheureusement il n'y a pas de miracle à attendre : il faut se retirer de tous les organismes étatiques, il faut se retirer et renoncer aux grèves toumantes, et préparer une action d'ensemble, expliquer et dire la vérité aux travailleurs. C'est cela qu'il faut faire et, en même temps, travailler inlassablement au renforcement de l'organisation syndicale et, en premier lieu, tout faire pour conserver son indépendance. »*

**Alexandre Hébert**

Extraits de son intervention au congrès confédéral CGTFO de 1966 (Paris – Palais de la Mutualité).

Intervention intégralement publiée dans L'Anarcho-syndicaliste n°151 de juillet 2010.

# Une question d'indépendance

**Yann Perrotte**

Cinquante ans après, les « colloqueurs » continuent donc de sévir !

A la CGTFO, en 2014, on colloque sur le SMIC. On le fait avec des statisticiens et économistes choisis, et autres « experts », bref la crème.

Et puis on a, ce qui pour certains est la crème des crèmes, un ministre, ce qui relève sinon le niveau du colloque du moins le prestige de l'organisateur. Pour ce colloque, pas n'importe quel bouffe-galette : qui ne connaît le sinistre Rebsamen, ministre du « Contrôle Renforcé des Chômeurs »<sup>i</sup>, autrement dit ministre du Travail Obligatoire ? Qu'un tel triste sire puisse se revendiquer du Parti socialiste montre si besoin ce que c'est devenu. Bof ! Citons Jouhaux : « *Socialiste de conception, je le suis, socialiste de parti je ne le suis pas !* »<sup>ii</sup> qui savait, lui, faire la différence...

Donc la Confédération Libre et Indépendante CGT Force Ouvrière invite à un colloque se tenant dans ses locaux, salle Jouhaux précisément, un ministre du travail. Il est vrai qu'en 2006, dans l'indifférence quasi générale, elle avait fait bien pire en invitant à un colloque (décidément !) pour le centenaire de la Charte d'Amiens, non pas un, mais deux ministres ! Un de « droite » (Ferry) et un de « gauche » (Zuccarelli). Pour discourir sur ... Je vous le donne en mille : l'indépendance syndicale ! J'avais pour ma part dénoncé ce dérapage, voire cette dérive, au secrétaire général Jean-Claude Mailly. Il faut à la vérité dire que ce n'était pas un acte isolé : dans le même courrier, j'avais listé : colloque au Cirque d'Hiver avec le ministre Larcher ; colloque économique pendant la campagne présidentielle 2007 (avec Laurent Mauduit entre autres) ; participation de confédéraux aux « universités d'été » du Medef comme du PS. Courrier resté sans réponse.

Il paraît aussi que la Confédération a invité « l'ami » Xavier Bertrand et que personne n'a rien dit. Mais alors c'était peut-être aujourd'hui avec Rebsamen comme hier avec Bertrand : une réunion plutôt discrète puisque la direction confédérale n'a même pas invité tout le CCN. Par contre, le personnel de la Confédération, lui, a été chaleureusement encouragé à venir garnir les travées, surtout à partir de 16h00, heure d'intervention du camarade de parti et provisoire ministre.

Mieux : peut-être pour éviter les récriminations légitimes, la direction confédérale a attendu le dernier moment pour communiquer sur ce colloque : la veille de la réunion de la commission exécutive confédérale, convoquée quatre jours avant le colloque. Bon à part une minorité de commissaires, c'est dans la joie et la bonne humeur que cette nouvelle a été accueillie, du moins n'a-t-elle pas choqué, sur le fond et la forme, la plupart des 35 élus confédéraux. Ce qui ne manquera pas d'éclairer les UD et les Fédés appelées en février prochain à renouveler ladite CE confédérale. Enfin, « ne devrait pas manquer », car au train où vont les choses...

D'ailleurs, il aurait été sous-entendu que Rebsamen s'était invité lui-même... Ah, mais on se méprenait alors : il ne s'agit pas de copinage politicard mais de subordination et d'obéissance ?!

Dans ce cadre, nul doute que le gouvernement tremble de « l'avertissement » que FO va lui adresser le 16 décembre à l'occasion d'un pique-nique revendicatif place Vauban à Paris !

Avertissement peut-être, mais pas à tout le gouvernement si, un mois avant, un de ses ministres peut pérorer à une tribune marquée FO, et même annoncer qu'il n'y aura pas de coup de pouce au SMIC, pas même un « petit » (compte-tenu de la faible inflation) comme le demandait Jean-Claude.

Pour revenir au colloque, on a fait animer les débats par Laurent Mauduit, journaliste FO (en 2010), co-fondateur et en activité à « Mediapart ». En 2010 Laurent Mauduit a rendu publiquement un hommage appuyé à Jacques Mairé (comme « ami commun » de lui et de Jean Grosset) et à son « combat pour un syndicalisme indépendant » et « authentiquement réformiste ». Oui oui...

Dans « Mediapart », L. Mauduit a écrit en septembre dernier que ce genre propos du ministre Rebsamen (voir note 1) était « à l'emporte-pièce, teinté de populisme » et que le ministre avait ainsi « décrété l'ouverture de la chasse aux chômeurs », estimant même que « le Front national en fai(sai)t son miel ». Il est vrai cependant que Mauduit ne semblait pas au courant que Rebsamen serait présent. Mais interrogé à ce sujet il m'a répondu qu'il animait « un débat avec des économistes et des syndicalistes » et qu'« il ne servirait pas de passe-micro à un ministre » car, à l'heure où Rebsamen monterait à la tribune, il en serait descendu. C'est vrai que la position aurait été délicate !

Parmi les économistes appelés à colloquer, Michel Husson, de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), qui aux présidentielles de 2012 a soutenu José Bové puis a signé l'appel du Front de Gauche à « battre Sarkozy » ; ancien d'Attac, de la LCR, et même du PSU.

Autre économiste, directeur de recherche au CNRS : Philippe Askenazy, membre de « la République des idées », groupe de réflexion présidé par Pierre Rosanvallon (un des principaux théoriciens de l'autogestion associée à la CFDT), et vice-présidé par Olivier Mangin (directeur de la revue « Esprit » fondée en 1932 par E. Mounier).

Quoi de plus normal puisque c'était un colloque où, par définition, des avis divers s'expriment sur un sujet. On pouvait même être magnanime au point de donner la parole à des gens qui sont à l'opposé de nos positions. Mais au moment où l'on n'aurait pas les moyens financiers d'organiser une manifestation nationale contre l'austérité, on en trouve pour ce genre de pince-fesse... A moins que ce ne soit financé par d'autres sources, mais alors lesquelles ? Posons-nous la question, en toute indépendance.

1-« *Je demande à Pôle-Emploi de renforcer les contrôles pour être sûr que les gens cherchent bien un emploi* » - Rebsamen - 2/9/2014

2-in « Léon Jouhaux » de G. da Silva – Editeur L'Hamattan

Déjà, en 1964...

## LES COLLOQUEURS

Litté. – « Se colloquer : verbe réfléchi – Se placer »

Notre mouvement ouvrier a ses traditions. Nous nous réunissons en assemblées générales, en congrès. Nous tenons des meetings.

Tout ceci est, paraît-il, la marque d'un conservatisme désuet et il se trouve, en nombre restreint il est vrai, quelques hardis novateurs qui ont décidé de rompre avec un passé qui leur est devenu étranger : ce sont les colloqueurs.

Comme leur nom l'indique, la principale activité des colloqueurs est ... de colloquer ou ... de se colloquer !

A première vue ce qui distingue un colloque d'une vulgaire assemblée générale ou du moins d'un vulgaire congrès c'est, d'abord et avant tout, une distinction de bon aloi. Les colloqueurs – appelés aussi collocuteurs – affectionnent, pour leurs ébats intellectuels, un cadre digne de leurs précieuses personnes : Vieilles auberges, châteaux désaffectés, tables rondes de journaux aristocratiques (voir Figaro), tels sont les lieux où les colloqueurs aiment à se retrouver.

Il faut dire également que les colloqueurs sont étrangers à tout sectarisme. Les colloques qu'ils organisent rassemblent, en général, une faune assez diversifiée ... au moins en apparence ! Journalistes distingués, Révérends Pères, intellectuels de gauche, syndicalistes modernes, anciens ministres désabusés de tout et, plus particulièrement du parti qui leur fit un nom et une carrière, constituent le noyau actif, pensant et désintéressé des colloqueurs. Il faut toutefois, pour être complet, leur adjoindre un quarteron de jeunes quelque chose (par exemple : jeunes patrons, jeunes agriculteurs, jeunes syndicalistes, etc.).

Deux choses distinguent essentiellement les colloqueurs du reste de l'humanité : d'une part, l'incroyable pauvreté de la « pensée » et, d'autre part, la non moins incroyable richesse de leur vocabulaire.

Jugez-en : pour le colloqueur, parler de socialisme tout court fait vieux jeu. Le colloqueur ne jure que par le socialisme ... moderne ! S'il vous arrive de rencontrer un colloqueur et que, naïvement, vous lui confiez que, la veille encore, vous étiez en grève contre votre patron, vous cesserez, du même coup, d'être un syndicaliste. Vous devenez un « archéo-syndicaliste » coupable « d'ultra-révolutionarisme ».

Le même colloqueur vous avouera, qu'avec une folle témérité, il est contre « le gaullisme technocratique ». Ah ! si seulement le gaullisme cessait d'être technocratique !

Mais tout ceci n'est rien, les colloqueurs, vous l'aviez deviné, ne colloquent pas en vain. Ils ont un but dans la vie : « disputer le pouvoir économique au néo-capitalisme » en offrant aux masses éblouies « le visage d'une véritable société moderne » et la perspective exaltante « du socialisme en pays développé ».

Il ne faudrait, cependant, pas croire que les colloqueurs forment entre eux, un bloc monolithique et ne connaissent pas quelques divergences, secondaires il est vrai. C'est ainsi que deux, parmi les plus illustres des colloqueurs, semblent séparés ... par la Charte d'Amiens. En effet, alors que Maurice LABI trouve en la Charte d'Amiens ses plus nobles raisons d'espérer en l'intégration des syndicats à l'Etat, pour Albert DETRAZ, son frère en colloque et en syndicalisme moderne, elle n'est plus qu'un alibi pour refuser la dite intégration.

Allez donc vous y retrouver ! Prions, mes frères, pour que les pauvres colloqueurs trouvent en eux, la force de surmonter un aussi dramatique malentendu !

Ceci dit, vous chercheriez en vain, dans tout le fatras des déclarations ou écrits des colloqueurs la moindre allusion aux dures réalités de la lutte de classe. Les colloqueurs les ignorent, comme ils ignorent qu'aux alentours des années 34, un certain Adolph HITLER avait, déjà, découvert que le mot socialisme devenait fort acceptable dès lors qu'on l'affligeait d'un adjectif. Il avait inventé le national-socialisme.

Nos colloqueurs, eux, ont inventé... le socialisme moderne.

Quand je vous disais que seul leur vocabulaire est riche ... et encore ?

**Alexandre Hébert**

Article publié dans « L'OUEST SYNDICALISTE » – Informations syndicales  
de l'Union Départementale C.G.T.F.O. de Loire-Atlantique - N°1 - Janvier 1964 (nouvelle série)

## Encore une fois sur la *Charte d'Amiens...*

L'année 2014 n'est certes pas une année anniversaire de cette *Charte*, mais c'est celle du centenaire de sa première mise en cause (voir plus loin).

Lorsque la classe capitaliste renversa la classe féodale (avec le concours déterminant des classes plébiennes), elle détruisit l'État féodal et la propriété féodale. Elle mit en place son État, en défense de sa propriété. Elle le fit au détriment des intérêts économiques des classes plébiennes, particulièrement de la prolétaire, lui défendant toute possibilité de s'organiser en tant que classe sociale, par elle-même, pour elle-même: la loi Le Chapelier (1791) d'une part détruisait les institutions du monde du travail féodal, d'autre part interdisait la création d'institutions économiques ouvrières, renvoyant les conflits d'intérêts au seul règlement des situations individuelles par voie judiciaire, via les *Conseils de prud'hommes* créés en 1806, par l'Empereur Bonaparte 1<sup>er</sup>, «*Protecteur de la République*» (sic).

Dans ce contexte les ouvriers tentèrent de créer leurs institutions de solidarité. La création de syndicats, groupements d'intérêts économiques, nécessitait un contexte politique plus «*libéral*»: une première fois ce fut envisageable sous la «*Deuxième République*»: en 1849 fut créée à Paris une «*Fédération des associations ouvrières*»; puis, sous «*l'Empire libéral*» de Badinguet 3<sup>ème</sup>, en 1864, le syndicalisme fut «*dépénalisé*», mais pas libéré.

Durant la *Commune de Paris*, l'*Association internationale des Travailleurs (A.I.T.)* à laquelle on adhérait via une section, et à laquelle n'adhérait pas que des prolétaires, voisinait avec une nouvelle «*Fédération des associations ouvrières*».

Après la *Semaine sanglante*, la question de la reconstruction des organisations économiques du prolétariat se posa rapidement (et sur place), tandis que la reconstruction d'associations politiques se posait plutôt chez les exilés.

Dès 1876, des *Congrès ouvriers* se réunirent: une bataille s'y engagea immédiatement entre les partisans de la collaboration des classes et ceux de l'indépendance de classe. Ces derniers l'emportèrent, mais l'indépendance par rapport aux groupements politiques fut en permanence à l'ordre du jour. Les *Congrès ouvriers* mélangeant les groupements politiques et les groupements économiques, cette situation ne satisfait pas ces derniers, qui créèrent, en 1886, la *Fédération nationale des Syndicats*.

Les syndicats étaient des enjeux au gré des scissions des écoles politiques. Ils participaient souvent aux congrès de l'école politique qui y dominait, plusieurs syndicats du même métier coexistaient sur la même commune. Aussi, la *Fédération nationale des Syndicats* était déjà bien décrépite lorsqu'en 1892 fut fondée la *Fédération nationale des Bourses du Travail*. Au sein de cette dernière, les manigances des écoles politiques étaient plus difficiles, et il s'avéra qu'une seule en réalité en faisait son activité principale, celle que l'on appelait les *guesdistes*, autrement dit: les *marxistes-authentiques*.

En 1893, la *Fédération nationale des Bourses du Travail* convoqua un *Congrès de fusion* à Paris: la *Fédération nationale des Syndicats*, «*guesdiste*», n'y fut pas représentée. Ce Congrès appela (diplomatiquement) à la tenue en 1894 d'un nouveau *Congrès de fusion*, à Nantes, sous l'égide de la *Fédération nationale des Syndicats*: les syndicats y participèrent massivement, et l'on y vit la débâcle de l'école *guesdiste*. En 1895, à Limoges, la *Confédération générale du Travail* fut proclamée; le Congrès, en intégrant à l'article 2 des statuts l'amendement MAJOT - «*Les éléments constituant la Confédération générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques*» - indiquait clairement le cadre de l'action syndicaliste.

De 1895 à 1902, date effective de la fusion entre une C.G.T qui n'était encore qu'une *Fédération des fédérations de métiers*, et la *Fédération des Bourses du Travail*, le développement fut lent. En 1899, Fernand Pelloutier s'était inquiété, dans la *Lettre aux anarchistes*, des risques que la tentative d'unification des partis socialistes ferait peser sur l'indépendance de l'action syndicaliste. Cette unification ne devint effective qu'en 1905, et c'est à ce moment que les responsables *guesdistes* de deux fédérations de la C.G.T. (*Textile* et *Céramique*) mirent à l'ordre du jour la création d'un organisme de liaison entre le *Parti socialiste unifié* et la *Confédération générale du Travail*.

La liste des militants qui signèrent ou soutinrent l'ordre du jour (résolution) déposé au nom du *Bureau confédéral* est fondamentale: ils émanaient de toutes les écoles syndicalistes (anarcho-syndicalistes, syndicalistes réformistes, syndicalistes révolutionnaires) et, pour les «*socialistes politiques*», de toutes les écoles antérieures à l'unification du *Parti socialiste* (*allemanistes*, *blanquistes*, *broussistes*), à l'exception des *marxistes-authentiques*; et c'est moins de 1% des mandats exprimés qui le furent contre cette résolution que l'Histoire retient sous l'appellation: *Charte d'Amiens*.

Bon an mal an, chaque occasion fut bonne pour les *guesdistes* de revenir à la charge sur cette question, sans succès.

Six ans plus tard, les menaces de guerre mondiale étaient très proches. D'un côté Jean Jaurès s'agitait entre ses amis de l'*Internationale ouvrière*, et ses amis du gouvernement: les anciens membres du *Parti* - Aristide Briand, Alexandre Millerand, René Viviani. Tous finirent dans l'*Union sacrée* guerrière. Jaurès fut assassiné, Guesde devint ministre. De l'autre, après une série de meetings et de manifestations (27 juillet), le *Comité confédéral* de la C.G.T. s'inquiétant de l'absence de mobilisation massive de la classe ouvrière, abandonna toute perspective de combat contre la guerre. D'un constat de défaut à la préservation de l'avenir, il y a une différence fondamentale avec le soutien apporté par Léon Jouhaux au gouvernement d'*Union sacrée* lors de l'enterrement de Jean Jaurès le 4 août 1914, et la constitution d'un *Comité de liaison P.S.-C.G.T.* le 9 août. Les effectifs des syndicats s'effondrèrent.

.../...

(suite...)

La guerre se terminant, la reconstruction des syndicats fut rapide, et avec des effectifs très supérieurs à ceux d'avant-guerre. Les ambiguïtés de la *Révolution d'Octobre* firent de nouveau des dégâts dans le mouvement syndicaliste: les syndicalistes-réformistes se retrouvèrent dans la C.G.T.; ils y refusèrent les syndicalistes révolutionnaires et les anarcho-syndicalistes qui constitueront la C.G.T.U. avec les *marxistes-authentiques* nommés dorénavant *bolchevistes*. Lorsque les *marxistes-authentiques* mirent la main sur la C.G.T.U. en 1924, anarcho-syndicalistes et syndicalistes-révolutionnaires firent des choix divers (C.G.T. ou C.G.T.-S.R.).

La question se posa de nouveau en 1947, la C.G.T. étant devenue un marchepied du *Parti communiste français*, lui-même antenne diplomatique des empereurs rouges de Russie. Les militants anarcho-syndicalistes, syndicalistes réformistes et syndicalistes révolutionnaires se retrouvèrent pour constituer la C.G.T.F.O., seule confédération syndicale pouvant faire référence à la *Charte d'Amiens*.

La mise en cause de l'indépendance de l'action syndicaliste n'est pas l'apanage des seuls partis politiques, et ceux-ci ne se montrent pas aujourd'hui agressifs envers l'indépendance syndicale de la façon qu'ils le firent jusqu'à la première guerre mondiale.

À l'orée de la seconde guerre mondiale, le corporatisme fut instauré en France, avec l'aide d'anciens syndicalistes convertis au «*salut public*». L'unité organique, envisageable dès le 15 novembre 1940 entre la C.G.T. et la C.F.T.C. par le *Manifeste des douze*, se fondait sur l'acceptation de «*la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général*» (\*). «*L'anticapitalisme*» qui y était affirmé présageait sans doute le «*socialisme autogestionnaire*» de la C.F.D.T., dont l'expérience a montré qu'il n'était rien d'autre qu'un corporatisme «*soft*» et auto-consenti, issu du creuset de la doctrine sociale de l'Église catholique.

Depuis cette époque, le combat des syndicalistes contre le corporatisme est un combat de tous les jours contre tous ceux qui – patronat, État, partis, Églises... - préconisent cette évolution sociale. Aujourd'hui, les gouvernants (et les aspirants à la gouvernance) veulent accélérer la mise en œuvre d'institutions intégrant les syndicats à l'État. Il serait heureux que les représentants des syndicats n'aillent pas en proposer d'autres eux-mêmes.

Contre la mise en cause de la classe salariale en tant que classe organisée par elle-même et pour elle-même, la réunion des syndicalistes indépendants sera encore une fois déterminante, quelles que soient leurs «*écoles syndicalistes*». L'actualité de la *Charte d'Amiens*, ce n'est pas seulement durant les Congrès, c'est le combat de chaque jour entre chaque Congrès.

**Georges Rivalin**  
(26 novembre 2014)

(\*) Voir le texte intégral de ce manifeste sur: [http://fr.wikisource.org/wiki/Manifeste\\_des\\_Douze](http://fr.wikisource.org/wiki/Manifeste_des_Douze)

## LA CHARTE D'AMIENS

Le Congrès Confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C.G.T. disant :

« *La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat* ».

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc... Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme, il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, il préconise, comme moyen d'action, la grève générale, et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

13 Octobre 1906